

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA, Frédéric SAINZ, Nathalie ARNOULD, Marie DEHAN CARTEL.

Absents ayant donné procuration :

Florence CACHARD ayant donné pouvoir à Eveline HATTAT.  
Marc JOUREAU ayant donné pouvoir à Jacques JESSON.

Secrétaire de séance : Stéphane MAYET.

Date de convocation : 11 décembre 2018.

### **N°2018-47 : Tarifs cantine scolaire et garderie**

Où, le rapport de la commission des finances du 14 décembre 2018 et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ***Décide d'appliquer***, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**, à l'unanimité,  
les tarifs suivants :

CANTINE :

- **4.76 €** le repas pour les enfants domiciliés à St Martin sur le Pré,
- **6.21 €** le repas pour les enfants domiciliés à l'extérieur.

GARDERIE :

**1.08 €** par garderie pour les enfants domiciliés à  
St Martin sur le Pré,

**1.21 €** par garderie pour les enfants domiciliés à l'extérieur.

**Précision : Les garderies sont deux services distincts et non un seul service (une garderie de 16 heures 15 à 17 heures 15 et une autre de 17 heures 15 à 18 heures 15 pour la garderie habituelle).**

**Reste inchangé** :

- Fréquentation exceptionnelle par garderie : **2.50 €**
- Dépassement d'horaire au-delà de 18 heures : **10.00 €**

### **N°2018-48 : Tarifs complexe sportif - éclairage du terrain d'honneur**

Où, le rapport de la commission des finances du 14 décembre 2018 et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ***Décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019***, de mettre en place la tarification pour l'utilisation de l'éclairage du terrain d'honneur :
- **10.00 €** de l'heure pour 2 poteaux - sans vestiaire,
  - **15.00 €** de l'heure pour 4 poteaux - sans vestiaire.

## **N°2018-49 : Décisions modificatives n°12 budget des activités commerciales et artisanales**

Vu l'avis de la commission des finances du 14 décembre 2018,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire les crédits suivants sur le BUDGET des activités commerciales et artisanales de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement.

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses

#### **Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Montant	Nature
011	627	+ 2 000.00 €	Frais de dossier

## **N°2018-50 : Décisions modificatives n°13 budget principal**

Vu l'avis de la commission des finances du 14 décembre 2018,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits supplémentaires suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses

#### **Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
	023		3 360.00 €	

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses

#### **Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	21318	ONA	+ 3 360.00 €	Dossier ERP

Recettes

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
	021		3 360.00 €	

## **N°2018-51: Décisions modificatives n°14 budget principal**

Vu l'avis de la commission des finances du 14 décembre 2018,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits supplémentaires suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses

#### **Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2128	ONA	+ 5 224.05 €	Espace ludique

#### **Crédits à déduire :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	21318	41	- 5 224.05 €	

## **N°2018-52 : Décisions modificatives n°15 budget principal**

Vu l'avis de la commission des finances du 14 décembre 2018,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits supplémentaires suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice pour les créances en non-valeur suivantes :

Année	Référence pièce	Montant
2012	R 26-4	0,40 €
2012	R 26-26	0,01 €
2010	R 4-28	7,50 €
2015	T 191	0,04 €
2017	T 119	0,30 €
2018	T 37	0,01 €
2018	T 8	0,01 €
2018	T 21	0,01 €
2018	T 3	0,01 €
2016	T 178	0,88 €
2014	R 239 63	2,50 €
2015	R 83205 64	0,70 €
2012	T 296	0,20 €
<b>Total</b>		<b>12,57 €</b>

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses

**Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
65	6541		+ 12.57 €	Créances en non-valeur

**Crédits à déduire :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
67	673	ONA	- 12.57 €	

## **N°2018-53 : Décisions modificatives n°16 budget eaux**

Vu l'avis de la commission des finances du 14 décembre 2018,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits supplémentaires suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice pour les créances en non-valeur suivantes :

Année	référence pièce	Montant
2008	R 1 129	2,50 €
2018	R 1 417	0,04 €
2014	R 1 263	0,08 €
2010	R 1 36	2,00 €
2011	R 1 38	2,00 €
<b>Total</b>		<b>6,62 €</b>

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses

**Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
65	6541		+ 6.62 €	Créances en non-valeur

**Crédits à déduire :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
67	673	ONA	- 6.62 €	

## **N°2018-54 : Avenants : Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire**

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'établir un avenant relatif à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire :

### LOT 5 « Menuiseries extérieures » : Société BCR – Avenant plus-value n°1

Les modifications suivantes ont été nécessaires :

- Dimensions des menuiseries,
- Changements de vitrage classique par du vitrage 44.2 pour les portes d'entrées et les menuiseries extérieures sans volets roulants,
- Changement de couleurs hors standard des menuiseries et volets,
- Remplacement de menuiseries initialement prévues fixes par des menuiseries à ouvertures en oscillo battant,
- Ajout de gâches électriques sur tous les accès,
- Ajout d'un vitrage dépoli sur les allègues fixes des menuiseries,

ce qui entraîne une plus-value :

Plus-value : + 32 690.00 €HT + 39 228.00 €TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- **108 998.00 €HT initialement prévu à 141 688.00 €HT.**

Après en avoir délibéré, et vu les conditions évoquées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à signer l'avenant en plus-value n°1 avec la société BCR (lot 5) dans les dispositions ci-dessus énoncées.

## **N°2018-55 : Subvention à l'association du potager public de Saint-Martin-sur-le-Pré**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle association a été créée sur Saint-Martin-sur-le-Pré. Elle se nomme l'association du potager public de Saint-Martin-sur-le-Pré. Elle a pour but de faire partager la pratique du jardinage et de réaliser un potager public avec la participation des Saint-Martinais. Le Maire propose qu'une subvention leur soit allouée afin de les aider dans l'achat de plants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, que l'association transmette un courrier de demande de subvention à la commune. Celle-ci sera, comme toute association Saint-Martinaise, étudiée en commission des finances et ensuite présentée lors d'un conseil.

## **N°2018-56 : Avis sur l'adhésion de la commune de Saint-Mard-les-Rouffy au SI de démoustication**

Le Maire informe le conseil municipal que lors de la séance du 9 novembre 2018, le Syndicat Intercommunal de démoustication en aval de Châlons-en-Champagne a délibéré favorablement à la demande d'adhésion de la commune de Saint-Mard-les Rouffy à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il est demandé au conseil d'émettre un avis sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'émettre un avis favorable sur l'adhésion de la commune de Saint-Mard-les-Rouffy au Syndicat Intercommunal de démoustication en aval de Châlons-en-Champagne.

### **N°2018-57 : Avis sur le projet du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn)**

Le Maire informe le conseil municipal que le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) d'affaissement-effondrement de cavités souterraines secteur de Châlons-en-Champagne, prescrit par arrêté préfectoral le 7 juin 2001, modifié par les arrêtés du 26 février 2015 et du 18 août 2018, arrive au terme de son élaboration. Il est demandé au conseil d'émettre un avis sur le projet de PPRn.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'émettre un avis favorable sur ce projet.

### **Institution de la procédure d'enregistrement : Location meublés de tourisme**

Délibération reportée par manque d'information (arrêté préfectoral non reçu en mairie).

### **Questions diverses.**

- Information sur la création de l'Association des Parents d'Elèves.
- Information sur le nouveau site internet par Madame Marie CARTEL DEHAN.
- Information sur la distribution du Saint-Martinais aux entreprises par voie postale.
- Remerciements de la coordinatrice AFM Téléthon Marne Est pour la participation de la commune et ses associations au Téléthon.
- Compte-rendu sur les manifestations organisées au profit du Téléthon par Madame Jocelyne HERMANT.
- Information sur l'achat éventuel de terrains.
- Compte-rendu de la réunion crèche par Mesdames Laurence JACQUET et Jocelyne HERMANT : Demande de travaux.
- Information sur les Saint-Martinades 2019 par Madame Jocelyne HERMANT.
- Compte-rendu de la distribution des colis aux aînés par l'ensemble des conseillers.
- Compte-rendu de la réunion avec JVS par Monsieur Jean-Philippe BROCHET.

**Prochain conseil le lundi 21 janvier 2019.**

**Séance levée à 21 heures 55.**